

Curtil



sous Buffières 2014

<http://curtilsousbuff.canalblog.com>

Mot du Maire

La vie communale 2013 de Curtil résume assez bien l'expression locale d'un projet de vie collectif et sociétal élaboré à un niveau plus national. En cette dernière année de mandature, le ton semble être donné pour les années à venir en matière de gouvernance territoriale.

Tout d'abord l'année a commencé par l'inauguration de la Marianne, dont le modèle était tenu secret jusqu'au 26 janvier. Issu de la terre, cet emblème de la République a été façonné par une artiste d'origine néerlandaise installée à Curtil, Lida Baas et a pour modèle une jeune fille de la commune, Laurie Bouchot. Comment mieux décliner les principes républicains de liberté, fraternité et égalité que par une représentation alliant à la fois Europe, esthétisme et jeunesse.

Ensuite l'année a été marquée par un évènement dont seuls les plus jeunes de la commune en bénéficient : l'aménagement des nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée 2013. Bien que n'étant pas commune siège d'une école du RPI (*Regroupement Pédagogique Intercommunal*), la municipalité ne demeure pas moins partie prenante de la doctrine et des orientations budgétaires du RPI.

Une petite commune rurale aux atouts économiques limités ne peut envisager son développement que par une attractivité collective dont une scolarité de qualité en est l'expression. Ces choix relativement contraints ont directement une incidence budgétaire ; les prélèvements fiscaux locaux directs (*taxes d'habitation et foncière*) couvrent juste la participation de la commune à la scolarité (*y compris soutien à la cantine*) des enfants au nombre actuel, et hors transports scolaires (*pris en charge par la communauté de commune*).

Enfin durant cette année a eu lieu une réalisation communale, dont la visibilité est plus concrète au profit de tous âges : l'aménagement de la traversée du bourg en bordure de la D 17. Le constat a été fait que l'automobiliste, en l'absence d'éléments tangibles dans son environnement de conduite, avait plus le sentiment de traverser un hameau qu'une agglomération, d'où la nécessité d'une sécurisation des espaces pour gérer les flux de circulation inhérents à un bourg : circulation de tous types de véhicules, stationnement, piétons, cyclistes, y compris ruissellement des eaux pluviales.

La mise en place d'un caniveau délimitant emplacement de stationnement et zone de circulation a déjà été réalisé côté nord de la D 17. Côté sud, début 2014, verra l'arrivée d'aménagements comme barrière bois, plots réflecteurs au sol, signalisations horizontale et verticale. L'ensemble de cette opération revient à 44 700 € H.T. avec un subventionnement obtenu de 42 % sur le H.T. (Etat, Département, amendes de police) et récupération de TVA.

En dehors de ces trois contributions à la vie républicaine et collective de nombreux travaux d'entretien ont été réalisés ; creusage de fossés en bordure de chemins ruraux, reprise de canalisation à la lagune, profilage du chemin du Gordet, sans oublier réparation de la cloche de l'église et bien d'autres « corvées » réalisées par les administrés (tonte de pelouse, élagage de haie, etc...).

En complément de l'action municipale on peut remercier les associations locales (*Société de chasse et Curtil Fêtes et Loisirs*) qui par leur dynamisme contribuent à la bonne réputation de Curtil.

A l'image de la D17 qui traverse la commune, ouverte à tous où chacun doit en faire bon usage dans le respect de l'autre ; la vie municipale, marquée dès 2014 par les bouleversements intercommunaux, sera de plus en plus cet équilibre à trouver entre vision territoriale qui découle d'une appartenance à un projet de vie définit à un niveau supérieur à notre collectivité et simple petite maintenance pour le bien être de chacun.

En cette fin de mandature je remercie les conseillers municipaux et l'ensemble des habitants qui m'ont fait confiance pour la gestion de la commune.

Au nom de la municipalité, je souhaite à chacun une bonne et heureuse année 2014.

Bernard Durupt, *Maire*

Elections municipales 23 et 30 mars 2014

Mode d'emploi

La loi du 17 mai 2013 fixe les nouvelles modalités de l'élection municipale 2014

Nombre de conseillers municipaux pour les communes de moins de 100 habitants : **7**

Déclaration des candidatures en Préfecture :

Le dépôt d'une déclaration de candidature est désormais obligatoire en préfecture, quelle que soit la taille de la commune. L'obligation de la parité femmes hommes n'est pas requise pour les communes de moins de 100 habitants.

Election des candidats :

- Les candidats se présentent sur une liste, mais les bulletins de vote peuvent être modifiés par les électeurs sous forme de panachage cependant il n'est pas possible d'élire une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.
- La liste des personnes candidates sera affichée dans le bureau de vote.
- Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste. Pour obtenir un siège au conseil municipal dès le premier tour, le candidat doit avoir obtenu la majorité absolue (*Plus de la moitié des suffrages exprimés*), et recueillir au moins un quart des suffrages des électeurs inscrits.

Second tour :

Un second tour est organisé pour les sièges restant à pourvoir : l'élection a lieu à la majorité relative et, en cas d'égalité du nombre des suffrages entre plusieurs candidats, l'élection est acquise pour le plus âgé. La déclaration, obligatoire au premier tour, vaut pour le second tour. Cependant, s'il y a eu moins de candidats au premier tour que de sièges à pourvoir, il est possible de déposer de nouvelles candidatures pour le second tour, au plus tard le 25 mars.

Conseillers communautaires :

Les conseillers communautaires de la communauté de communes sont obligatoirement les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau, c'est-à-dire le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux ayant obtenu le plus de voix lors des élections municipales.

Modalités pour déposer sa candidature en préfecture :

Les candidatures doivent être déposées en préfecture entre le 5 février et le 5 mars 18 h.

Un mandataire peut néanmoins être porteur de plusieurs candidatures en Préfecture

Pour chaque candidat :

- Retirer un formulaire en mairie ou téléchargement sur www.saone-et-loire.gouv.fr
- Joindre une attestation d'inscription sur la liste électorale de la commune délivrée par le maire

Pour un candidat qui a qualité d'électeur dans une autre commune :

- Attestation d'inscription sur la liste électorale de la commune où il est inscrit
- Document de nature à prouver son attache fiscale avec la commune dans laquelle il se présente (*voir liste des documents possibles en mairie*)

Pour un candidat ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne : en complément des documents ci-dessus, une déclaration qu'il n'est pas déchu du droit d'éligibilité dans l'Etat dont il a la nationalité.

Pour toutes les autres situations : s'adresser en mairie.

Identité des électeurs :

Le décret précise également que pour voter, tous les électeurs, et cela dans toutes les communes, devront présenter à la fois leur carte d'électeur et un titre d'identité

Marianne

Naissance d'une Marianne :

Une artiste :

*Lida Baas, conseillère municipale,
d'origine néerlandais, bustière céramiste a
installé son atelier à Curtil.*

Un modèle :

*Laurie Bouchot, lycéenne, réside avec sa
famille à Curtil*

de la terre, des convictions républicaines....



L'artiste, le modèle, l'oeuvre



26 janvier 2013 inauguration de la Marianne

Monsieur François Philizot,
Préfet de Saône et Loire

Monsieur Jean-Luc Fonteray

Conseiller Général du canton de Cluny

Monsieur Jean-Luc Delpeuch

Président de la Communauté de communes du clunisois



Budget communal de fonctionnement 2013 (extraits)

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général <i>(entretien voirie, administration, EDF, etc..)</i>	11 880	Report excédent	3 440
Charges de personnel & indemnités élus	16 530	Produits des services du domaine	1 900
Frais scolaires <i>(écoles, cantine, coopérative)</i>	9 500	Impôts et taxes	10 870
Entretien voirie	3 000	Dotations et compensations	27 510
Subventions & divers	1 000	Revenus des immeubles	4 400
Dépenses imprévues	1 900	Produits financiers	530
Amortissements	4 840		
Total dépenses	48 650	Total recettes	48 650

Hors budget annexe assainissement collectif

La réforme des rythmes scolaires dans le RPI

(Regroupement Pédagogique Intercommunal)



Pourquoi une réforme des rythmes scolaires ?

On ne peut mesurer l'évolution éducative et l'accès au savoir que par comparaison entre sociétés semblables. En prenant comme référence une enquête de l'OCDE (*Organisation de Coopération et de Développement Economique*) sur 2011, on constate en France :

- Un volume horaire annuel d'enseignement de 864 heures contre 774 heures à 821 heures en moyenne – selon l'âge des écoliers – au sein de l'OCDE.
- Le nombre de jours d'école le plus faible d'Europe, 144 jours contre 187 en moyenne
- Une semaine de 4 jours d'école, contre 5, voire 6 chez la plupart de nos voisins européens.
- Une année scolaire concentrée sur 36 semaines.

Par la même source on apprend que La France arrive en 29^{ème} position sur 45 pays, en deçà de la moyenne européenne, pour ce qui est des performances en lecture des élèves de CM1. De plus ce niveau n'est pas le fait des seuls élèves les plus en difficulté mais concerne l'ensemble des écoliers.

Ces indicateurs ont conduit le Ministre de l'Éducation Nationale, Monsieur Peillon à prendre un décret (n°2013-77 du 24 Janvier 2013) relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et primaires (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

La mise en œuvre de ce décret doit être assurée par les communes et son entrée en vigueur est début de l'année scolaire 2013-2014, avec possibilité toutefois de report à l'année scolaire 2014-2015.

Le décret fixe la semaine scolaire à 24 heures d'enseignement, réparties sur 9 demi-journées à raison de 5 heures 30 maximum par jour (sauf samedi et dimanche) et de 3 heures 30 maximum par demi-journée, la pause méridienne ne peut être inférieure à 1 heure trente.

Le décret préconise également l'organisation d'un temps d'activités péri éducatives d'une durée hebdomadaire de 3 heures permettant aux enfants dont les parents le souhaitent d'accéder à différentes activités.

Le choix du RPI

Les élus du RPI sont depuis longtemps attachés à un enseignement de qualité apporté aux enfants des communes qui le composent (*école numérique à Sivignon, tableau numérique à Buffières, soutien à la Cantine, coopérative scolaire, etc..*). Dans la poursuite de cette logique il apparaissait normal que les possibilités permises par un décret proposant des solutions pratiques à des carences bien perçues soient mises en place dès que possible.

Il a semblé aux représentants des municipalités du RPI qu'il était possible à défaut d'être certain que les activités péri éducatives pouvaient être autant de moments de respiration, d'évasion, d'ouverture, capables de diminuer le stress et restaurer l'envie, dès l'instant où elles s'appuient sur des activités enrichissantes servies par des animateurs performants en complément du travail des enseignants.

L'option a donc été prise pour un engagement immédiat et une attitude dynamique qui consiste à réfléchir en avançant, conscients des difficultés qui sont les nôtres, tant au plan humain que matériel, mais conscients aussi qu'en juin 2014 nous aurons à disposition une expérience structurée permettant d'infléchir ou corriger tel ou tel choix.

Activités proposées

Les activités proposées aux élèves sont : les arts plastiques sous différentes formes, du yoga et de la relaxation, du jardinage, une découverte et une initiation au sport d'une manière différente et ludique, une approche de l'univers du cirque, la découverte du jeu de coopération, la création et la conception de jeux.



L'animation de ces activités est possible par :

- La Communauté de Communes du Clunisois qui met à disposition 4 animateurs.
- La volonté des communes de proposer des activités artistiques encadrées par des professionnelles expérimentées dans leur pratique.
- L'implication particulière de l'enseignante et de l'employée communale de Sivignon.
- La mise à disposition de locaux extra scolaires des communes de Sivignon et Buffières

Budget

Le coût global réparti entre les 5 communes du RPI est d'environ 7 500€, subvention de l'Etat déduite (50€ par enfant soit un total de 2 500€) et comporte :

- Salaires des intervenantes embauchées par le RPI (90% du coût).
- Achats des fournitures nécessaires.
- Investissement en équipement (armoire...).
- Frais supplémentaires liés à l'occupation des locaux.

Il nous faut préciser que cet engagement dès 2013 a été possible grâce à l'implication tant au plan humain que financier de la Communauté de Communes du Clunisois.

Bilan intermédiaire des deux premiers mois.

Comme il avait été annoncé aux parents en juin, un bilan sera effectué à la fin de chaque période inter-vacances. A cet effet, des réunions regroupant les représentants des parents d'élèves, les enseignantes, les animateurs et les maires seront organisées avec pour objectif principal l'appréciation des résultats obtenus et, le cas échéant, la définition des évolutions nécessaires.

Après le bilan de septembre et octobre, il ressort que cette nouvelle organisation du temps scolaire et périscolaire a changé les habitudes des élèves et des familles, a surpris... mais tout semble se mettre en place.

Il y a eu, et il y aura sans doute encore, des « couacs » qui se résoudront avec le dialogue et la bonne volonté de tous : élèves, animateurs, enseignants, parents et élus.

Selon les observations des parents, suite à une enquête menée par leurs représentants, il apparaît que la majorité des élèves apprécie les activités proposées. On note que les élèves de cycle 3 se repèrent mieux que les élèves de cycle 1. Certains parents remarquent des signes de fatigue chez leurs enfants.

Les problèmes de locaux évoqués à Buffières seront résolus avec la mise à disposition de la salle communale. A Sivignon, les locaux sont satisfaisants.

Une exposition des travaux en arts plastiques permettra de rendre compte des réalisations des enfants. Le journal scolaire des élèves de Sivignon présentera le travail réalisé lors de ces ateliers périscolaires.

De l'avis général, il apparaît évident de distinguer, dès la rentrée prochaine, les rythmes et leur organisation selon que les enfants soient à l'école maternelle ou à l'école élémentaire.

Remerciements

Merci à toutes celles et ceux qui ont apporté leur aide à la construction de ce projet.

Merci aux enseignantes, Mesdames Pourcelot, Corneloup, Lereuil et Guérin qui nonobstant leurs différences d'appréciation ont apporté au cours de la préparation et du démarrage de ce projet une aide déterminante.

Merci aux parents et enfants concernés qui font confiance aux initiateurs de ce projet en acceptant chacun de modifier ses habitudes dans l'intérêt d'une meilleure réussite scolaire pour tous.

Les Maires du RPI

Association de gestion du restaurant scolaire Du RPI Buffières, Chiddes Curtil sous Buffières, Donzy le National, Sivignon

Le restaurant scolaire du RPI Buffières-Sivignon



Le restaurant scolaire accueille une cinquantaine d'élèves fréquentant le RPI Buffières-Sivignon. Les enfants ont entre 3 et 11 ans..

Notre équipe a un peu évolué au cours de l'année dernière : Mercedes MARTINEZ, notre cantinière, est aidée au moment du service par Magalie NOLY à Buffières et Sylvie LARONZE à Sivignon. Nous essayons de leur proposer des repas équilibrés et de bonne qualité en privilégiant les produits dits de proximités tout en essayant de conserver un tarif mensuel abordable pour les parents. Les dons de fruits et légumes sont les bienvenus.



Le budget de la cantine est principalement alimenté par les recettes provenant du règlement des repas par les familles, des différentes subventions reversées par les communes du RPI sans oublier les bénéfices réalisés lors de l'organisation de nos différentes manifestations.

Calendrier des manifestations pour l'année 2014 :

Dimanche 9 Février : LOTO à Sivignon



Samedi 10 Mai : Vente de fleurs et légumes

Samedi 12 Octobre : Fête de la Châtaigne , vente de gaufres

Et d'autres dates à venir !!!!



Nous tenions à remercier vivement toutes les personnes qui ont aidé et participé aux différentes manifestations.

La continuité du restaurant scolaire passe aussi par la réussite de ces manifestations et surtout par l'investissement des parents bénévoles.

En espérant vous voir encore nombreux cette année.



Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de gérontologie du Clunisois

Avec l'âge et la perte d'autonomie apparaissent de nouveaux besoins pratiques, financiers, médicaux et familiaux. Comment constituer un dossier d'A.P.A. ? Où s'adresser pour avoir une aide à domicile ? Comment avoir un peu de répit ? Comment faire une demande en maison de retraite ? Difficile de trouver le bon interlocuteur pour chaque problématique, recueillir et connecter toutes les informations nécessaires... Par où commencer ?

Par le CLIC !

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) est un lieu d'accueil, d'information, de conseil et d'orientation. Un service **ouvert à tous et gratuit**, il a pour vocation d'aider au mieux-vivre des personnes âgées et de leur entourage, famille ou aidant.

Le personnel du CLIC peut vous aider à la constitution de dossiers de demande d'aides pour la vie quotidienne et vous guider dans vos démarches.

Le « plan d'aide personnalisé »

Selon votre situation, les coordinatrices du CLIC peuvent mettre en œuvre un Plan d'aide personnalisé. Il lui permet de définir les interventions requises pour améliorer vos conditions de vie à domicile.

Depuis janvier 2013, plus de 200 personnes ont eu recours à notre association sur la Communauté de Communes du Clunisois.

Le CLIC vous épaula pour trouver les ressources financières et coordonne les professionnels qui vous aideront : les prestations y sont ainsi « centralisées ». C'est plus pratique ! Une fois ce plan mis en œuvre, le CLIC continuera à le suivre pour garantir la qualité de la prise en charge.

Se rencontrer pour comprendre et mieux vivre

Le CLIC organise régulièrement des événements (conférences, ateliers, réunions d'information...) très utiles aux personnes âgées et à leurs aidants.



*Conférence organisée par la Gendarmerie Nationale
auprès de bénéficiaires du CLIC de gérontologie*

Vous avez des questions ? Contactez-nous !

CLIC du Clunisois

Résidence Bénétin 71250 CLUNY

03.85.59.30.60

E mail : coord.geronto.cluny@orange.fr

Permanences

Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h, sauf le mercredi de 9 h 00 à 11 h 30
(secrétaire : Virginie FRUCHART, coordinatrices : Pauline CORDIER et Marie-Pierre SPORTES)

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

L'assainissement non collectif désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel. Les eaux usées traitées sont constituées des eaux vannes (eaux des toilettes) et des eaux grises (lavabos, cuisine, lave-linge, douche...).

Le SPANC est un service public local chargé de :

- Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif
- Contrôler les installations d'assainissement non collectif.

Comme pour l'assainissement collectif, ce service public fait l'objet d'une redevance qui en assure ainsi l'équilibre financier.

Droits et obligations en tant qu'usager du SPANC

Les obligations auxquelles doit se soumettre l'usager du SPANC sont fixées d'une part par la réglementation applicable aux installations d'assainissement non collectif et d'autre part par le règlement de service du SPANC auquel j'appartiens (SPANC du Clunisois). Le règlement de service doit définir « en fonction des conditions locales, les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de l'exploitant, des abonnés, des usagers et des propriétaires ».

Transactions immobilières

Le vendeur d'une habitation en assainissement non collectif a l'obligation de justifier de l'état de son installation, à compter du 1er janvier 2011. Un contrôle a déjà eu lieu : le vendeur doit annexer à la promesse de vente ou à défaut à l'acte authentique, le document (daté de moins de trois ans au moment de la vente) établi à l'issue du contrôle et délivré par le SPANC. Aucun contrôle n'a eu lieu : le vendeur ou un représentant contacte le SPANC afin de convenir d'un rendez-vous

SPANC du Clunisois au 03 85 59 26 98 www.spancludunisois.fr

Traitements des Déchets

Merci de déposer ces emballages dans ce bac

Emballages métalliques

Emballages alimentaires

Emballages en carton

Uniquement bouteilles et flacons en plastique

NON RECYCLES
à jeter dans votre poubelle ordinaire

Un doute ?
Jeter dans la poubelle ordinaire
ou www.ecoemballages.fr
0800 333 133

Logo SIRSTOM, ECO EMBALLAGES, et logo de la commune de Curtil sous Buffières.

Attention : ne pas jeter de papier, journaux, revues, dans le bac jaune

AVIS de la mairie :

L'ancien dépôt d'ordures de Curtil est strictement réservé pour l'entrepôt de matériaux et outillage communaux

L'accès est interdit à toute personne non habilitée

Tout dépôt sauvage de déchets sur la commune est interdit sous peine de sanctions

Les déchets encombrants doivent être impérativement conduits à la déchetterie intercommunale

Les déchets verts
(pelouse, branchages issus de taille, etc...)
peuvent être apportés à la placette de compostage de déchets verts de Buffières

ASSOCIATION DE PROTECTION DE LA VALLEE DE LA NOUE



L'association, agréée en Environnement par le Préfet Saône-et-Loire depuis 2006, compte une centaine d'adhérents et sympathisants. Trois objectifs sont poursuivis : (1) informer et sensibiliser le public sur les problèmes environnementaux (2) alerter et lutter contre les agressions à l'environnement (3) participer à l'action des organismes publics

Elle émerge ainsi dans des conseils et comités consultatifs de la Préfecture sur la consommation des espaces agricoles (CDCEA) et l'orientation de l'agriculture (CDOA), du Conseil Général et du Pays Sud Bourgogne.

Elle organise :

- des soirées-débats avec conférences, tables rondes ou projections de films documentaires à la Galerie Européenne de la Forêt et du Bois à Dompierre. L'influence de la lune sur les activités humaines et la valeur santé des produits agricoles seront traitées en 2014.
- des sorties botaniques, la prochaine en mai 2014, suivies d'expositions d'herbiers.
- des actions de formation auprès des élèves des écoles de la communauté de communes sous forme de visites d'installations, concours photo, diaporamas.

Elle collabore avec le SIRTOM de Cluny pour la promotion des placettes de compostage semi collectives

Contact : apvn@orange.fr
tel 03 85 50 28 65 ou 03 85 50 90 83
Jean GRIZARD
Président



APVN à la galerie du foret & du bois

Informations de la gendarmerie concernant la sécurité des personnes



Protéger votre domicile

- Protéger votre domicile par un système de fermeture fiable.
- Soyez attentifs à vos clés.
- Soyez vigilants sur l'accès de votre domicile.
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez vous de son identité.
- Ne laisser pas vos objets de valeur en évidence.

En cas d'absence

- Ne donner pas trop d'informations sur vos absences.
- Donnez l'impression que votre domicile est habité.
- Faites suivre votre courrier, faites un transfert de votre ligne téléphonique.
- Signalez votre absence à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances ». Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.
- Signalez à la brigade de gendarmerie tout fait suspect.

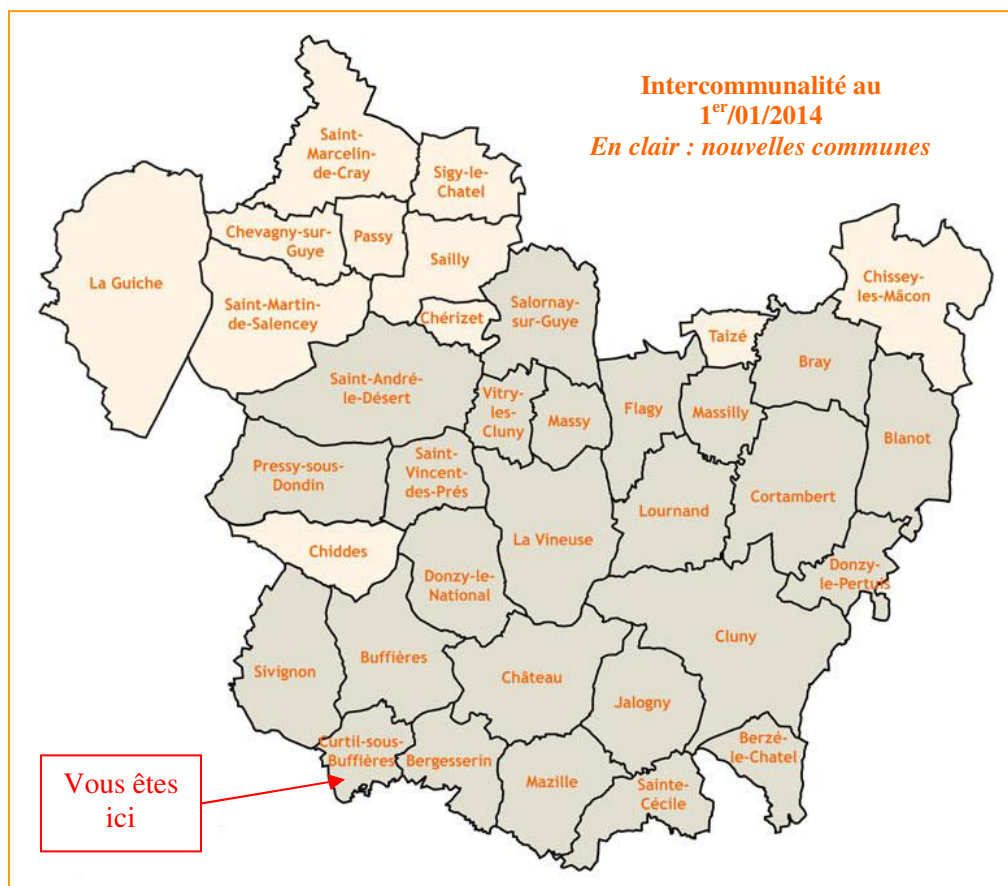
Si vous êtes victime d'un cambriolage

- Si vous êtes présent pendant le cambriolage, ne prenez pas de risque.
- Prévenez immédiatement la brigade de gendarmerie, en composant le 17.
- Déposez plainte (munissez vous d'une carte de crédit). Vous pouvez pré déposer plainte en ligne (WWW.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr).
- Protéger les traces et les indices.
- Faites opposition auprès de votre banque, déclarez le vol à votre assureur.

Pour en savoir plus : WWW.interieur.gouv.fr

Communauté de communes du Clunisois

A partir du 1^{er} janvier 2014, conformément aux nouvelles dispositions intercommunales, notre communauté de communes passe de 25 à 36 communes et de 10 351 habitants à 11 998.



	Communes	Population	Nbre délégués				
1	Chériset	33	1	19	Saint Marcelin de Cray	182	1
2	Berzé le Châtel	60	1	20	Taizé	187	1
3	Passy	60	1	21	Donzy le National	190	1
4	Massy	61	1	22	Cortambert	214	1
5	Vitry les Cluny	67	1	23	Chissey les Mâcon	254	1
6	Chevagny s/Guye	76	1	24	Saint André le Désert	257	1
7	Curtil sous Buffières	76	1	25	Buffières	261	1
8	Sailly	76	1	26	Château	266	2
9	Chiddes	77	1	27	Sainte Cécile	283	2
10	Sigy le Chatel	91	1	28	La Vineuse	294	2
11	Pressy sous Dondin	98	1	29	Bergesserin	301	2
12	Saint Martin de Salencey	103	1	30	Jalogny	323	2
13	Saint Vincent des Prés	119	1	31	Lournand	335	2
14	Bray	121	1	32	Massilly	374	2
15	Donzy le Pertuis	157	1	33	Mazille	399	2
16	Blanot	164	1	34	La Guiche	618	2
17	Sivignon	168	1	35	Salornay sur Guye	834	3
18	Flagy	181	1	36	Cluny	4 638	20
					Total	11 998	66

Classement par population en 2013 et nombre des délégués communautaires par commune



La Roseraie de Cluny et du clunisois (*)

En 2010, suite aux festivités organisées pour le 1100^e anniversaire de la fondation de l'Abbaye de Cluny, une Roseraie a vu le jour dans la cité médiévale.

Elle est née à l'initiative d'un petit groupe de femmes (et quelques hommes !) de Cluny et des communes environnantes.

Un terrain de quelques 1000 m² entre un ruisseau, le Médasson, et les Haras, est mis à disposition par la municipalité. De nombreux amis et donateurs du monde entier (particuliers, sites clunisiens d'Europe, communes avoisinantes)*, quelques parrainages prestigieux, dont celui d'Odile



Masquelier, à qui l'on doit le regain d'intérêt, en France, pour les Roses Anciennes, le choix délibéré d'une quasi majorité de rosiers anciens, c'est-à-dire créés avant 1867, une Association « La Clé de la Rose », dynamique et efficace, et, surtout, une équipe de bénévoles jardinières qui n'ont jamais ménagé ni leur temps ni leur énergie pour planter, désherber, tailler, arroser,...

Malgré sa moyenne d'âge (nous fêterons cette prochaine année nos 2^eme et 3^eme octogénaires !).

La Roseraie a maintenant 3 ans et demi et peut s'enorgueillir de ses quelques 300 rosiers, une cinquantaine de variétés, mis en valeur par presque 1000 vivaces. Petit jardin ouvert à tous, agrémenté de bancs à l'ombre des érables, chacun s'accorde à dire le plaisir de tous les sens qu'il offre à ceux qui viennent s'y promener un moment. Puisse-t-elle nous réjouir encore longtemps

* = La commune de Curtil sous Buffières a contribué à la création de la roseraie



Marie-Odile Mazille,
Le Gordet

Bénévole et secrétaire de
« La Clé de la Rose »

CCAS (Centre communal d'Action social)



Un repas à été offert le 16 novembre aux personnes de plus de 65 ans ayant une attache avec Curtil, d'autres plus jeunes ou ami(es) se sont joints à ce moment de convivialité.

Une action
auprès des
anciens de la
commune

Des chocolats ont été distribués à Noël aux personnes âgées de la commune en maison de retraite ou médicalisées



Curtil fêtes et Loisirs



*Randonnée pédestre des fours à pain
Chaque 1^{er} mai*



*14 juillet 2013
Repas cour de la mairie*



Concert musique baroque, 28 juillet 2013, église



Fête au village : 4 août 2013 jeux, entrecôte charolaise, guinguette....



Décembre 2013, lavoir municipal

Meilleurs vœux

***A l'année prochaine avec
Curtil Fêtes et Loisirs***

Etat – civil 2013

Naissance Sacha LAROCHE, 28 août 2013, <i>Le Champ</i>
Décès Jeannine BERRY, épouse BRON, 11 mars 2013, <i>Le Village</i> Emile ROBIN, 23 mai 2013, <i>Le Murot</i>

Informations générales mairie

Secrétariat de mairie: Mercredi de 9 h. à 12h. & Vendredi de 14 h. à 17 h. Tél./Fax : 03 85 50 26 66 - commune.curtil@wanadoo.fr Secrétaire : Madame Véronique Kanelakis

Sans vous déplacer, depuis chez vous sur internet :

Imprimés et tous renseignements d'urbanisme : www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr	Demandes d'état-civil auprès de sa commune de naissance (<i>si elle est référencée sur le site</i>) : www.actes-etat-civil.fr
Transports scolaires : 03 85 39 93 40	Carte des travaux en cours : www.cg71.fr
Information déneigement : voir carte sur le site du Conseil Général (www.cg71.fr) <i>le déneigement de la Départementale 17 qui traverse Curtil n'est pas réalisé le dimanche.</i>	

Election municipale : 23 et 30 mars 2014

Election européenne : 25 mai

NUISANCES SONORES

Par arrêté préfectoral en date du 30 juin 2001 (www.pref71.fr)

les nuisances sonores sont autorisées :

Les jours ouvrables de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h.

Les samedis de 9 h. à 12 h. et de 15 h. à 19 h

Les dimanches et fériés de 10 h. à 12 h.